

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 11 avril 2016 à 19 H 00

Nombre de membres en exercice : 29
Présents : 22
Procurations : 6
Absents : 1

Date convocation et affichage : 05/04/2016

L'an deux mille seize, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en nombre prescrit par la Loi.

Membres présents :

Renaud Calvat, Maire,

Magali Nazet-Marson, Christine Baudouin, Laurent Puigsegur, Jacqueline Vidal, Sabine Perrier-Bonnet, Gaby Moulin, André Miral, Adjointes.

Ghislaine Toupain, Marie-France Bonnet, Nachida Bourouiba, Nathalie Mallet-Poujol, Jacques Daures, Bella Debono, Patrick Azéma, Nicolas Jourdan, Christine Delage, Bernard Dupin, Robert Trinquier, Jean-Pierre Lopez, Claudine Goulon, Richard Huméry, Conseillers Municipaux.

Membres représentés :

Michel Combettes	pouvoir à Bella Debono
Thierry Ruf	pouvoir à Jacqueline Vidal
Jean-Michel Caritey	pouvoir à Renaud Calvat
Emmanuel Gaillac	pouvoir à Sabine Perrier-Bonnet
Etienne Gaïor	pouvoir à Magali Nazet-Marson
Juliette Hammel	pouvoir à Robert Trinquier

Membre absent : Alexandra Di Frenna

Information :

Avant que ne débute la séance, **Renaud Calvat, Maire**, demande aux membres du Conseil municipal de respecter une minute de silence en souvenir de Jacques Arléry, Conseiller municipal de Jacou entre 1995 et 2008, décédé à l'âge de 78 ans, et d'avoir une pensée pour son épouse Antoinette et toute sa famille.

Secrétaire de séance : Renaud Calvat, Maire, propose la candidature de Monsieur Richard Huméry, qui ne l'accepte pas, puis celle de Jean-Pierre Lopez qui la décline également. Dans l'ordre du tableau, Renaud Calvat, Maire, propose la candidature de Gaby Moulin.

VOTE A L'UNANIMITE.

Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2015 et du 7 mars 2016

Renaud Calvat, Maire, demande si les membres du Conseil ont des remarques à formuler au sujet du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2015 (amendé) et du 7 mars 2016.

PV du 17 décembre 2015 :

- **Affaire 11 :** Robert Trinquier demande de supprimer le mot « en dehors de l'ordre du jour » dans la phrase « que les questions posées n'ont pas été retranscrites dans le PV ».

PV du 7 mars 2016 :

- **Affaire 8 :** Robert Trinquier indique que le chiffre de 250 000 euros (page 10), n'a pas été évoqué en séance.
- **Questions diverses :** Bernard Dupin demande que soit précisé dans le PV, que Monsieur le Maire n'a pas autorisé Monsieur Trinquier à poser une dernière question.

Bernard Dupin annonce que les élus du groupe Front de gauche voteront contre le procès-verbal du 7 mars 2016, dans la mesure où Monsieur le Maire s'est opposé à leur demande de modification de l'ordre du jour. De plus, il reprecise que la dernière question posée par Robert Trinquier n'a pas donné lieu à une réponse, Monsieur le Maire affirmant avoir levé la séance du Conseil. Bernard Dupin fait remarquer que le PV ne reflète pas la totalité de leur propos.

Renaud Calvat, Maire, rappelle qu'il avait annoncé la levée de la séance à l'issue de la dernière intervention de Bernard Dupin.

Renaud Calvat, Maire, fait voter le procès-verbal de la séance du 7 mars 2016, en tenant compte de l'amendement exposé ci-dessus pour l'affaire 8.

VOTE A LA MAJORITÉ (3 votes contre : Bernard Dupin, Juliette Hammel, Robert Trinquier).

Renaud Calvat, Maire, donne lecture des décisions prises dans le cadre des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

1er mars 2016 : ADOPTION DE L'AVENANT n°1 AU MARCHE D'ENTRETIEN DES TERRAINS SYNTHETIQUES DE FOOTBALL ET RUGBY DE LA COMMUNE DE JACOU

7 mars 2016 : ADOPTION DU MARCHE DE FOURNITURE, INSTALLATION ET MONTAGE D'UNE SIGNALÉTIQUE D'INTERET LOCAL

Renaud Calvat, Maire, annonce que l'ordre du jour comporte **9 affaires.**

ORGANISMES EXTERIEURS

1. SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT SAAM – MODIFICATIONS STATUTAIRES – AUTORISATION ACCORDEE AU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE JACOU – APPROBATION

Rapporteur : Renaud Calvat

La commune de Jacou est actionnaire de la SPLA SAAM au capital de 1 770 000 euros composé de 17 700 actions. Elle détient 0.85% du capital, soit 150 actions et occupe 1 poste sur 18 au Conseil d'Administration de la société.

La SPLA SAAM, présidée par Monsieur Philippe SAUREL, Président de Montpellier Méditerranée Métropole, est, de par sa nature juridique, détenue à 100% par des actionnaires publics. A ce titre elle est également composée de 21 autres collectivités que sont, la Métropole de Montpellier (50,79%), la Région Languedoc-Roussillon (10,06%), les communes de Montpellier (22,60%), Lattes (1,69%), Castelnau-le-Lez (1,13%), Baillargues, Castries, Clapiers, Cournonsec, Cournonterral, Grabels, Jacou, Juvignac, Lavérune, Le Crès, Pérols, Prades le Lez, Saint Jean de Védas, Saint Georges d'Orques, Sussargues, Vendargues et Villeneuve lès Maguelone (détenant chacune 0.85% du capital). Ces 17 dernières communes composent l'Assemblée Spéciale des actionnaires représentée par Monsieur Jean-Luc Savy au Conseil d'Administration. Chaque commune disposant d'un poste de censeur au Conseil d'Administration.

La SAAM a pour objet la réalisation, pour le compte exclusif de ses actionnaires et sur leur territoire, de toute opération d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme : *« actions ou opérations d'aménagement ayant pour objet de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti et les espaces naturels ».*

Soucieux d'impulser une nouvelle dynamique à la société, et d'ouvrir son activité vers d'autres prestations dans des domaines plus étendus, le Conseil d'administration de la société, en date du 29 mars 2016, a proposé la réunion d'une prochaine Assemblée Générale Extraordinaire à effet d'adopter la modification de ses statuts.

Cette modification statutaire consiste à réviser les dispositions relatives à :

- la dénomination de la société (article 1 des statuts) ;
- la forme de la société (article 2 des statuts) par la transformation de structure juridique de SPLA (*société publique locale d'aménagement entièrement dédiée à l'aménagement*) en SPL (*société publique locale, dont les champs d'activité sont les plus étendus tels que l'aménagement, la construction, la gestion de services publics industriels et commerciaux, et toutes autres activités d'intérêt général*) ;
- l'objet social de la société (article 3 des statuts), en vue d'apporter une offre globale de services de qualité, en termes d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement, de développement, économique, touristique et de loisirs.

Ces modifications statutaires exigent, à peine de nullité, une décision préalable des assemblées délibérantes des collectivités et groupement de collectivités actionnaires, tel que prévu à l'article L.1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose :

« A peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale ou d'un groupement sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification. Le projet de modification est annexé à la délibération transmise au représentant de l'Etat et soumise au contrôle de légalité. »

Conformément aux articles L.1524-1 et suivants du code général des Collectivités territoriales, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur Jean-Luc Savy, Maire de Juvignac, représentant à l'Assemblée Générale de la SPLA SAAM, à voter en faveur de ces modifications statutaires ;
- autoriser Monsieur le Maire de Jacou à signer tout document relatif à cette affaire.

Robert Trinquier, demande des précisions sur les évolutions du statut de la SAAM.

Renaud Calvat, Maire, répond qu'au-delà du changement de nom et de l'objet social, la SAAM a vocation à prendre la place de la SERM (société d'équipement de la région montpelliéraine), qui met en œuvre et accompagne la réalisation des projets urbains sur le territoire montpelliérain. Il rajoute que ses compétences seront plus diversifiées : aménagement, urbanisme, environnement, développement économique, touristique et de loisirs.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Affaire adoptée A L'UNANIMITÉ

PATRIMOINE

2. BILAN ANNUEL DE LA POLITIQUE FONCIERE – EXERCICE 2015

Rapporteur : Gaby Moulin

Conformément aux dispositions des articles L 2241-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, un bilan annuel des acquisitions et cessions opérées, sur le territoire communal, par la collectivité ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention, est établi. Ce bilan, annexé au compte administratif, donne lieu à une délibération du Conseil municipal.

Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte du bilan de l'année 2015.

Renaud Calvat, Maire, rappelle que la loi impose de faire un bilan de la politique foncière de la commune, alors que cela a déjà donné lieu à des votes en Conseil municipal.

Jean-Pierre Lopez, s'interroge sur le devenir des terrains de la famille Robert.

Gaby Moulin, répond que les deux parcelles boisées situées à Las Bouzigues ont été achetées par la commune.

Le Conseil Municipal prend acte du bilan de la politique foncière 2015

3. RESTAURATION DU PARC DE BOCAUD – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Christine Baudouin

Par délibération du Conseil municipal en date du 7 juillet 2015, une demande d'aide pour la tranche ferme de la phase II de restauration du parc de Bocaud a été sollicitée. Le projet définitif se décomposant en 3 tranches, il convient de délibérer pour les tranches conditionnelles 1 et 2 pour un montant estimé de 95 000 € HT.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- de solliciter les aides financières les plus larges possibles auprès des collectivités susceptibles d'apporter leur concours (Etat, Conseil Régional du Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, Département de l'Hérault) dans la réalisation des tranches conditionnelles 1 et 2,

- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, pour l'exercice 2016,

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut Madame l'Adjointe déléguée aux finances, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Renaud Calvat, Maire, informe les membres du Conseil municipal que le Conseil Départemental de l'Hérault a voté une subvention de 19 000 euros pour la tranche ferme. Parallèlement, les services de l'Etat accompagneront le projet à hauteur de 51 000 euros.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Affaire adoptée A L'UNANIMITÉ

FINANCES

4. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2015

Rapporteur : André Miral

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré, de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire après transmission, au plus tard le 1^{er} juin, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité.

Par ailleurs, l'article L 2121-31 du même code stipule que le Conseil municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du receveur sauf règlement définitif.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion de la commune de l'exercice 2015, dressé par le receveur, qui se présente comme suit :

Investissement :

Dépenses.....	1 048 295,37
Recettes	1 167 123,44
Résultat reporté (déficit).....	51 390,41
Résultat de clôture (excédent).....	67 437,66

Fonctionnement :

Dépenses.....	6 538 445,31
Recettes	7 415 520,60
Résultat reporté (excédent).....	1 071 308,50
Résultat de clôture (excédent).....	1 948 383,79

Bernard Dupin demande à intervenir au nom des élus du groupe Front de gauche, au sujet des affaires 4 et 5, concernant respectivement l'approbation du compte de gestion et l'adoption du compte administratif pour l'année 2015. Il annonce qu'ils voteront pour.

Intervention de Bernard Dupin au nom du groupe Front de gauche concernant les affaires 4 et 5 (insérée ci-dessous) :

« Comme chaque année, la présentation du compte de gestion ou du compte administratif nous donne l'occasion de jeter un coup d'œil dans le rétroviseur. C'est aussi un moment de vérité qui légitime – ou sanctionne la façon dont vous avez su conduire, écouter, respecter et rassembler les élus, tous représentants des Jacoumardes et Jacoumards. Malgré le fait que vous ayez rompu en 2015 l'accord de gestion que nous avons passé devant les électeurs nous validerons ces deux comptes ».

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

A L'UNANIMITE :

- **DECLARE** que le compte de gestion de la Commune, dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

- **APPROUVE** le compte de gestion.

5. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2015

Rapporteur : André Miral

Il est proposé au Conseil municipal, conformément aux dispositions des articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'arrêter le compte administratif de l'exercice 2015 de la Commune, présenté par le Maire, lequel peut se résumer comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés N-1 (soit ex 2014)		1 071 308,50	51 390,41		51 390,41	1 071 308,50
Opérations de l'exercice 2015	6 538 445,31	7 415 520,60	1 048 295,37	1 167 123,44	7 586 740,68	8 582 644,04
Totaux	6 538 445,31	8 486 829,10	1 099 685,78	1 167 123,44	7 638 131,09	9 653 952,54
Résultats de clôture année 2015		1 948 383,79		67 437,66		2 015 821,45
Reste à réaliser au 31/12/2015			406 632,81	237 095,46	406 632,81	237 095,46
Totaux cumulés année 2015	6 538 445,31	8 486 829,10	1 506 318,59	1 404 218,90	8 044 763,90	9 891 048,00
Résultats définitifs gestion 2015		1 948 383,79	102 099,69			1 846 284,10

Jean-Pierre Lopez, salue tout le travail réalisé par les élus et les services, en vue de préparer le budget 2016 et les remercie pour la réunion d'information organisée en amont du Conseil.

Il note que malgré un contexte national difficile, des efforts sont faits dans la proposition de ce budget 2016. Il souligne notamment la maîtrise du budget de fonctionnement et la baisse de l'endettement par habitant.

Renaud Calvat, Maire, remercie les élus, tous groupes confondus, pour ces échanges constructifs à l'occasion des réunions préparatoires.

Conformément à la loi, Renaud Calvat, Maire, quitte temporairement la salle du Conseil municipal à 19h25 et ne prend pas part au vote.

Magali Nazet Marson, Première adjointe au Maire assure la Présidence de la séance et informe que le vote s'effectuera par chapitre.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

(Renaud Calvat, Maire, ne prend pas part au vote)

Investissement

Dépenses : **adoptées A L'UNANIMITÉ**

Recettes : **adoptées A L'UNANIMITÉ**

Fonctionnement

Dépenses : **adoptées A L'UNANIMITÉ**

Recettes : **adoptées A L'UNANIMITÉ**

6. AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2015

Rapporteur : André Miral

En application des dispositions de l'instruction comptable M 14, il est proposé au Conseil municipal d'employer l'excédent d'exploitation constaté au compte administratif de l'exercice 2015, à savoir : 1 846 284,10 € comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015

POUR MEMOIRE (prévisions budgétaires):	
- excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	1 071 308,50
- virement à la section d'investissement	1 230 828,00
RESULTAT AU 31/12/15	
- excédent	1 948 383,79
- déficit	/
EXCEDENT AU 31/12/15	
- exécution du virement à la section d'investissement	102 099,69
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	1 846 284,10

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Affaire adoptée A L'UNANIMITÉ

7. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2016

Rapporteur : Magali Nazet-Marson

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le débat sur les orientations générales du budget de l'exercice 2015 s'est déroulé le 7 mars 2016.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'adoption du budget primitif de l'exercice 2016, par nature avec présentation fonctionnelle :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Renaud Calvat, Maire, remercie les agents du service des Finances : Sandrine Bizet, Sébastien Casy, Béatrice Nicodème et Frédéric Gerbier, ainsi que les élu(e)s, Magali Nazet-Marson et André Miral. Il ajoute que ce travail donne lieu à un beau budget pour cette année 2016, avec des investissements en direction de la jeunesse, de l'éducation et de la préservation du patrimoine.

Il se félicite du soutien financier apporté par les partenaires de la commune (Etat, Département, Région), qui permet de poursuivre l'action au service du développement de la ville, au profit des citoyens, sans recourir à l'emprunt et sans augmenter les taux d'imposition. Il précise que l'endettement par habitant continuera à diminuer, s'établissant à 250 euros, contre 864 euros en moyenne pour les communes de même strate, ce qui témoigne d'une gestion saine et responsable des finances publiques.

Enfin, ce dernier se félicite des projets structurants présentés cette année au budget 2016 : réhabilitation du plateau sportif attendant à l'école élémentaire Condorcet, rénovation de la salle polyvalente Gabriel Boude, création d'une 4^e aire de jeux dans l'espace boisé de Las Bouzigues, poursuite de la restauration du patrimoine historique.

Richard Huméry fait remarquer que les impôts dans la commune sont deux fois supérieurs à la moyenne des communes de même strate. Parallèlement, il constate que le montant de la DGF à Jacou est deux fois moins élevé que la moyenne des communes de même strate.

Renaud Calvat, Maire, souligne que la commune de Jacou est en effet moins dépendante du montant de la DGF, que d'autres communes. Il répond que Jacou n'est pas bourg centre, chef-lieu de canton, ni commune touristique, pour que cela entraîne une bonification de la DGF. En revanche, il précise que la commune perçoit davantage de dotation que certaines communes.

Concernant les taux d'imposition, **Renaud Calvat, Maire**, répond qu'il faut également comparer le niveau de service dans les communes. Il rappelle que Jacou a fait des choix et prend l'exemple de la crèche municipale qui compte 54 berceaux, contre 20 berceaux en moyenne dans les communes de même strate.

Robert Trinquier répond que les aides de l'Etat sont en forte baisse. Il énonce qu'en 2014, la dotation était de 129.04 euros par habitant contre 98 euros en 2016. Il s'agit d'une perte financière de 194 000 euros pour la commune, alors que la population augmente à Jacou. Il conclut en disant que les chiffres donnés par la commune et par les services de l'Etat montrent que toutes les communes subissent une baisse de plus de 24% et Jacou n'y échappe pas.

Arrivée de Nathalie Mallet-Poujol en séance, à 19h45

Renaud Calvat, Maire, répond que la baisse de la DGF est évidente. Néanmoins, l'Etat apporte son concours financier et accompagne les communes vertueuses, dans leurs projets structurants : construction de logements sociaux, amélioration des conditions de vie des habitants, restauration du patrimoine... Il précise qu'au final, outre le montant de la DGF alloué par l'Etat en 2016, s'ajoutent deux subventions de 23 000 et de 37 000 euros, notamment pour le financement du plateau sportif.

Robert Trinquier, souligne que les aides de l'Etat entraînent souvent des dépenses supplémentaires pour la commune, comme le dispositif des emplois aidés ou la réforme sur les rythmes scolaires.

Renaud Calvat, Maire, répond que les exemples cités par Monsieur Trinquier relèvent de choix politiques, soumis au vote en Conseil municipal. Il rappelle que l'ensemble des membres du Conseil a voté en faveur de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2013.

Il se dit fier que les activités de TAP proposées aux enfants de Jacou soient gratuites et de grande qualité, grâce à un projet éducatif territorial (PEDT) rédigé dans un esprit de concertation avec toutes les parties prenantes : services municipaux, corps enseignant, parents d'élèves, associations de Jacou, services de l'éducation nationale... De plus, il se réjouit que la commune offre un service public de la petite enfance de 54 places aux familles de Jacou.

Robert Trinquier, regrette que le principe de décentralisation qui consiste à transférer des compétences et des charges financières, ne soit pas respecté en France. Il dit néanmoins assumer pleinement le choix politique de l'équipe municipale au sujet de la gratuité des activités périscolaires. En revanche, il s'inquiète que l'Etat ne pérennise pas l'aide apportée pour financer les TAP dans le long terme.

Jean-Pierre Lopez, note que les critiques formulées par Monsieur Trinquier sont sévères à l'encontre du Gouvernement actuel et se demande ce qu'il en serait avec un autre Gouvernement.

Intervention de Bernard Dupin au nom du groupe Front de gauche (insérée ci-dessous) :

« Examiner un budget municipal, ne peut se résumer à une simple analyse technique ou mathématique. C'est avant tout un acte politique fort qu'il faut replacer dans son cadre politique.

Pour examiner ce budget 2016, nous nous sommes donc posé quelques questions simples :

- *Ce budget permettra-t-il de faire reculer les inégalités ?*
- *Permettra-t-il de répondre aux enjeux de solidarité et de développement de notre ville ?*
- *Apportera-t-il des réponses concrètes aux inquiétudes de nos concitoyens ?*
- *Redonnera-t-il un souffle à la cohésion sociale ?*
- *Redonnera-t-il à la démocratie et à la souveraineté populaire leur juste place ?*

Le temps est en effet révolu où seuls les élus décident. Nous vous demandons de vous engager dans une démarche de démocratie participative en permettant aux citoyens de prendre part aux choix budgétaires de la commune, sur des projets qu'ils choisissent en experts de terrain ou sur des avis plus généraux : sur les finances, l'urbanisme, le château, ou au travers de diverses réunions thématiques...

Il ne faut pas avoir peur de leur donner la parole !

Il faut bien reconnaître que ce budget primitif que nous examinons ce soir est un budget difficile.

D'une part, il concrétise le transfert des activités et des prises de décisions vers la Métropole et d'autre part, il subit comme l'ensemble des budgets des collectivités, l'austérité imposée par l'Etat depuis de nombreuses années.

La baisse de l'enveloppe portant sur les Dotations Globales de Fonctionnement étrangle financièrement les collectivités et aujourd'hui, nous touchons de près les conséquences liées à cette politique austéritaire avec la baisse des dépenses publiques que le gouvernement a imposées aux élus locaux pour les années 2015, 2016 et 2017.

Baisse de la dotation de la Métropole de 185 millions d'euros jusqu'en 2020 et qui passe comme vous le savez de 18% dans la part des recettes en 2013 à seulement 13% en 2016.

Pour le département de l'Hérault, comme vous le savez aussi, la dotation globale de fonctionnement baisse de 16,1 millions, ce qui, en montant cumulé en 2015, 2016 et 2017, représente une baisse de – 61 millions d'euros.

À ces baisses des dotations se rajoute celle pour notre commune.

Nous en voyons en effet la traduction concrète sur notre budget 2016, où cette année notre ville se retrouve avec une dotation forfaitaire amputée de 138 200 d'euros soit 22,29% de moins.

Ces orientations et ces décisions de réduire de manière drastique les dotations aux collectivités persistent donc malgré les délibérations de plus de 20 000 communes toutes tendances confondues qui ont demandé au gouvernement de revoir sa copie.

Une délibération que nous vous avons proposée, Monsieur le Maire, mais que vous avez malheureusement refusé de signer.

Face à la surdité gouvernementale nous considérons qu'il n'y a pas d'autre solution que de prendre de nouvelles initiatives pour amplifier le mouvement, avec l'aide et l'intervention des citoyens, afin de desserrer rapidement le garrot de l'asphyxie financière des collectivités qui est d'une gravité que chacun ici doit bien mesurer.

En effet, si rien ne bouge entre 2014 et 2017 ce sera en cumulé 28 milliards d'euros de moins pour les investissements utiles à nos territoires et à nos concitoyens et pour le fonctionnement des services publics locaux qui sont indispensables. Ce sont de très nombreux emplois en moins dans les collectivités et dans le tissu économique local.

Si la copie n'est pas rapidement revue c'est un recul de 30% des investissements qui se produira avec un effet catastrophique sur la croissance et sur l'emploi.

Cette politique est à l'opposé de ce qu'il conviendrait de faire lorsque l'on sait que 70% des investissements civils du pays sont assurés par les collectivités.

Dans ces conditions il est partout difficile comme nous pouvons le constater ce soir de construire des budgets qui répondent de manière satisfaisante aux besoins de la population.

Notre Groupe est en opposition frontale aux politiques de discipline budgétaire et d'orientation que ce Gouvernement impose et fait assumer aux élus locaux car cette politique est inefficace aussi bien économiquement que socialement.

Pendant que vous cherchez à équilibrer le budget, les besoins d'accompagnement social ne cessent de croître sur notre ville accentuant l'attente d'aide et de protection des populations.

Le taux de pauvreté sur Jacou est de 8,3% dont + de 10% pour les moins de 30 ans.

Le chômage sur Jacou est à 10,3%.

Le slogan « il fait bon vivre à Jacou » n'est pas une réalité pour tous.

Les ménages ne pourront pas subir éternellement les conséquences de la baisse des dotations.

Nous regrettons de voir la subvention pour le fonctionnement du CCAS diminuer de 16%.

A ce sujet, nous vous demandons de mettre en place notre proposition d'épicerie sociale et solidaire.

En effet, pour une large partie de la population, dite « précaire », l'alimentation est le second poste de dépense, après le logement. La précarité et les choix alimentaires restreints qu'elle implique, est de plus, la cause directe de plusieurs maladies.

Notre proposition de créer une épicerie solidaire à Jacou permettrait de promouvoir l'accès des personnes en difficulté à une véritable citoyenneté économique.

L'idée est de permettre de passer d'une aide alimentaire distributive qui peut être maintenue, à une action plus dynamique prenant en compte les besoins et attentes des publics concernés toujours grâce à l'implication admirable des bénévoles.

Cette proposition avait été travaillée sur son principe, son but, son organisation, ses moyens et chiffrée à hauteur de 18 360 € avec la participation d'une Conseillère en Economie Sociale Familiale.

Cette proposition d'épicerie sociale et solidaire doit donc être un outil de reconstruction et un tremplin vers une meilleure insertion sociale et professionnelle, bref, de travailler à une réinsertion durable.

Vous l'aurez compris, nous refusons l'asphyxie des collectivités locales et nous la refusons d'autant plus aujourd'hui, que nous sommes plongés dans une grave crise économique, sociale, financière, écologique et démocratique alors que notre pays est la sixième puissance économique du monde ».

Renaud Calvat, Maire, répond qu'il n'y a aucune baisse de la subvention au CCAS cette année et rappelle à Monsieur Dupin, que cette explication lui a été donnée lors du dernier Conseil d'administration. Il informe les membres du Conseil qu'il y a eu un transfert de ligne budgétaire du CCAS vers la commune, concernant la gestion du Relais des assistantes maternelles (RAM).

Intervention de Bernard Dupin au nom du groupe Front de gauche au sujet du projet d'épicerie solidaire
(insérée ci-dessous) :

« Je renouvelle notre proposition de mise en place d'une épicerie solidaire et nous attendons votre réponse. Je ne reviens pas sur le but et le principe d'une épicerie solidaire et en particulier pour une population de plus en plus précaire. Ce projet est pas mal avancé et pas loin d'être abouti, il suffit d'une volonté politique, je me réjouis que vous continuiez cette étude mais simplement pour votre information, il était question de deux demi-journées par semaine. Je n'oppose pas aide alimentaire et épicerie solidaire. J'espère voter d'ici la fin de l'année 2016 une décision modificative pour sa mise en place, si le projet est abouti et s'il y a une vraie volonté politique ».

Renaud Calvat, Maire, répond à Monsieur Dupin, que cette explication lui a été également donnée lors du dernier Conseil d'administration du CCAS. Il informe les Conseillers municipaux que ce projet nécessite du temps et que les services poursuivent les études. La remplaçante de Martine Garambois, pilotera ce dossier dès son arrivée. Néanmoins, il rappelle que cela ne peut se faire sans une mutualisation entre plusieurs communes et que Jacou recherche des partenaires.

Bernard Dupin se réjouit que les études se réalisent et espère une concrétisation du projet.

Robert Trinquier ajoute qu'il faut avoir de l'audace en politique et fait référence au débat sur la collecte des déchets dans la commune, lors des mandats précédents.

Renaud Calvat, Maire, informe que le vote s'effectuera par chapitre.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

ADOpte :

➤ Section fonctionnement :

- **Dépenses : à l'UNANIMITE pour tous les chapitres, excepté pour les chapitres 012 et 023 : UNANIMITÉ des suffrages exprimés** (trois abstentions : Bernard Dupin, Robert Trinquier, Juliette Hammel) : qui soulignent une augmentation des emplois non-statutaires dans la commune et une augmentation du nombre des emplois aidés).

- **Recettes : à l'UNANIMITE pour tous les chapitres, excepté pour le chapitre 74 : MAJORITÉ** (trois votes contre : Bernard Dupin, Robert Trinquier, Juliette Hammel) et pour le chapitre 042 : **UNANIMITÉ des suffrages exprimés** (trois abstentions : Bernard Dupin, Robert Trinquier, Juliette Hammel).

➤ Section investissement :

- **Dépenses : à l'UNANIMITE pour tous les chapitres**

- **Recettes : à l'UNANIMITE pour tous les chapitres**

Robert Trinquier annonce que les élus du groupe Front de gauche voteront tous les chapitres d'investissement, puisqu'ils étaient annoncés dans le programme de campagne en 2014.

A l'issue du vote à 20h25, Magali Nazet-Marson remercie le service des Finances, pour leur travail d'analyse et de prospection.

8. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – ANNEE 2016

Rapporteur : Renaud Calvat

Conformément aux dispositions législatives en vigueur, il est proposé au Conseil municipal de fixer les taux d'imposition des trois taxes directes locales perçues par la commune pour l'année 2016, sans augmentation comme l'an passé :

- Taxe d'habitation : 20,84 %
- Foncier bâti : 24,84 %
- Foncier non bâti : 97,19 %

Produit attendu : 3 791 749 €

**Le Conseil Municipal est invité à délibérer.
Affaire adoptée A L'UNANIMITÉ**

RESSOURCES HUMAINES

9. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR TERRITORIAL POUR LA GESTION DU CCAS

Rapporteur : Jacqueline Vidal

Dans le cadre d'une mutualisation de moyens et à la suite d'une modification des attributions du centre communal d'action sociale (transfert des compétences liées à la gestion de la petite enfance à la commune), les deux agents en charge de l'administration de cet établissement ont, par voie de mutation, rejoint les effectifs de la commune.

L'agent, plus particulièrement affecté aux tâches inhérentes au fonctionnement de la structure et appartenant au groupe hiérarchique 2 (catégorie C), fait valoir son droit à la retraite. Il cessera son activité le 30 avril prochain et il convient de procéder à son remplacement.

Le poste à pourvoir requiert des compétences variées, principalement une maîtrise des différents dispositifs d'aide sociale, une capacité d'écoute, de conseil et d'accompagnement mais aussi des aptitudes à la gestion administrative et comptable et des connaissances en matière réglementaire.

Ces caractéristiques professionnelles justifient un emploi de niveau hiérarchique 3 (catégorie B)

S'agissant d'un emploi à vocation administrative, il est proposé au Conseil municipal la création d'un emploi de rédacteur territorial à temps complet.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016.

Renaud Calvat, Maire, remercie les élus qui ont participé au recrutement du nouvel agent au CCAS, en remplacement de Martine Garambois, partie à la retraite.

**Le Conseil Municipal est invité à délibérer.
Affaire adoptée A L'UNANIMITÉ**

Questions diverses :

Bernard Dupin pose une question à Monsieur le Maire au sujet d'une demande faite par les riverains de la rue de l'Autan, au sujet d'arbres communaux plantés à proximité de la clôture d'un administré.

Renaud Calvat, Maire, répond que cette demande sera enregistrée par le Directeur général des services. Il ajoute que l'élue délégué aux espaces verts et un agent se déplaceront, afin de répondre au mieux à la demande de cet administré.

Renaud Calvat, Maire, remercie les élus du Conseil municipal et lève la séance à 20h45